

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Peut-on faire annuler une décision de préemption d'une mairie ?

Oui, la décision de préempter peut faire l'objet d'une demande d'annulation si la mairie n'a plus pour objectif de réaliser une opération d'aménagement urbain d'intérêt général.

Il est possible de vérifier cela en consultant le permis de construire présent à l'endroit du bien préempté.

La demande d'annulation doit être faite dans un délai de 2 mois.

En tant qu'ancien propriétaire du logement ou personne qui aviez l'intention d'acheter le bien préempté, vous pouvez faire un recours auprès du tribunal administratif

Droit de préemption urbain (DPU)

Questions –

Réponses

- Que devient le bail d'un locataire dont le logement est préempté ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Droit de préemption urbain \(DPU\)](#)

Où s'informer

?

- [Mairie](#)
- [Agence départementale pour l'information sur le logement \(Adil\)](#)

Textes de référence

- [Code de l'urbanisme : articles R213-4 à D213-13-4](#)

